SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 NOVEMBRE 2016 À 20h15 PROCES-VERBAL No 338

Présents	Mmes Laure BOVY, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU, présidente et Alix RIVOIRE, MM. David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
Excusés	Mme Sophie DÚGERDIL, MM. José GUERREIRO et Benjamin JOLISSAINT
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2016
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal
- 3. Communications et propositions de la Mairie
- 4. Approbation du rapport de la commission « Communication » du 13 octobre 2016
- 5. Délibérations
 - a) approbation du budget de fonctionnement, des investissements et du taux des centimes additionnels 2017
 - b) taxe professionnelle communale 2017
 - c) ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
 - d) ouverture d'un crédit d'investissement pour la reconstruction des collecteurs d'eaux pluviales à La Plaine
 - e) ouverture d'un crédit d'investissement destiné à financer le capital de dotation du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin
- 6. Point de situation sur les dossiers en cours
- 7. Propositions individuelles

Mme Jaquier, présidente, ouvre la séance. Elle excuse Mme Rivoire, qui aura 15 minutes de retard, et Mme Bovy.

1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2016

Mme Pythoud signale qu'elle n'était pas présente à cette séance.

Mme Zoller signale différentes corrections nécessaires. En page 1717, il s'agit bien de « la » renaturation et non de « ka ». En page 1718, il faut corriger le montant estimé de la crèche pour la commune. Au lieu d'« environ Fr. 400'000.- », il faut mettre « de Fr. 400'000.- à Fr. 480'000.- ». Enfin, en page 1720, en toute fin du point 6, ce n'est pas le rapport de la commission « Petite enfance – scolaire – Jeunesse – Sport » qui est approuvé, mais celui de la commission « Mobilité – Routes – Canalisations ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

• **Mme Jaquier** lit une lettre de l'association des parents d'élèves sur la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, dont la Mairie a pris connaissance :

« Madame la présidente,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier, car le soutien de notre APE a été sollicité par M. Decorvet ayant adressé une lettre en date du 8 janvier 2015 à M. le conseiller d'État Luc Barthassat signée par une quarantaine d'habitants faisant état des dangers sur les chemins de l'école à Dardagny, le long de la route du Mandement du 527 au 541. Le DETA a accusé réception et répondu par courrier en date du 16 février 2015. Une séance sur site a eu lieu le 30 septembre 2015 en présence de MM. Duchêne, Pottu, Vasey, Arcidiacono et Decorvet. Comme mesure urgente, rapide et simple, M. Arcidiacono a donné son accord de principe pour installer un plot dans le virage afin de ralentir le trafic des véhicules abordant le virage masqué. Il a cependant souligné le fait que c'était à la Mairie de procéder aux démarches à entreprendre dans ce sens.

Selon le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juin 2016, il est fait mention qu'un rapport a été demandé à un mandataire, M. Tanari, mais il n'en ressort aucune information claire et précise quant aux mesures à entreprendre. Les habitants de la partie du haut du village s'interrogent sur l'avancée de ce projet ne voyant à ce jour aucune amélioration notable sur ce tronçon demeurant fort dangereux pour les piétons en particulier les enfants se rendant à l'école. Cette requête initiée par de nombreux pétitionnaires nous apparaît tout à fait pertinente et urgente d'y répondre par des mesures concrètes,

Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir nous informer de l'état du dossier ainsi que des décisions prises quant à la réalisation d'aménagements qui ont été discutés lors de la séance du 30 septembre 2015.

Dans l'attente de votre prochaine, nous vous prions d'agréer Madame la présidente, nos sincères salutations. ».

- **M.** Carrara note que M. Pottu va fixer une date de séance pour la commission « Mobilité, Route et Canalisations ». **M.** Carrara propose d'inviter M. Decorvet à cette séance où il présentera la proposition de M. Tanari qu'il a reçue vendredi. Par rapport à la lettre de l'APE, **M.** Carrara propose d'y répondre en indiquant qu'une démarche est en cours.
- Mme Jaquier annonce les dates des prochaines séances du Conseil municipal :
 - 26 janvier 2017 à 20h15
 - 23 février 2017 à 20h15
 - 23 mars 2017 à 20h15
 - 25 avril 2017 à 20h15
 - > 10 mai 2017 à 18h30 (séance suivi d'un repas)
 - > 13 juin 2017 à 20h15

3. Communications et propositions de la Mairie

 M. Duchêne indique que la DGT va statuer à la mi-décembre sur l'éventuelle fermeture de la route de Chalamont. En parallèle, M. Duchêne a également écrit aux gardes-frontières. Il rappelle également que la circulation est interdite dans les deux sens sur cette route excepté pour les agriculteurs et les viticulteurs.

Mme Ramu demande si l'installation d'une barrière à la route de Chalamont est toujours d'actualité.

- M. Duchêne confirme que c'est toujours envisagé.
- Il y a eu des actes de vandalisme sur une voiture sur le parking communal devant la déchetterie à La Plaine et sur un véhicule sur le parking de la gare CFF. La gendarmerie a été avisée.

- En raison des travaux à venir sur les canalisations, il faut s'attendre à des perturbations sur la circulation pendant deux mois environ à partir de février-mars 2017. Le parking en face de l'école de La Plaine sera provisoirement supprimé pour permettre l'installation des baraques de chantier. Par ailleurs, des feux de signalisation seront installés sur cette route.
- Les travaux de la déchetterie de la route de Challex sont maintenant terminés. La Mairie a toutefois demandé à l'entreprise Walo de lui faire une garantie de dix ans pour les enrobés puisqu'ils n'ont apparemment pas utilisé le même calibre partout. Deux containers pour le carton et un pour l'alu vont également être installés à cette déchetterie pendant quelques mois pour faire un essai.

Mme Zoller rappelle différentes dates :

- L'inauguration du PNI le 15 novembre 2016
- Les décorations de Noël le 3 décembre 2016 à 10h00 au Château
- L'Escalade des écoles le 9 décembre 2016
- La séance de la commission « Petite enfante Scolaire Jeunesse Sport » le 18 janvier 2017
- La soirée de promotions citoyennes le lundi 20 février 2017 (deux ou trois représentants du Conseil municipal sont volontiers invités à accompagner la Mairie et les jeunes de la commune à cette soirée)
- Le restaurant scolaire, dont la gestion sera reprise par le groupement scolaire en septembre 2017, est maintenant labellisé Fourchette verte.
 - **M. Carrara** a fait un tour des vignes avec M. Béchaz. Il est apparu que de petites répartitions doivent être faites sur des collecteurs, dont un situé chez Mme Hutin où il y aura quand même 70 mètres à creuser parce qu'il est bouché par le calcaire.
- La porte coupe-feu pour accéder à la chaudière de l'école de La Plaine devra être faite sur mesure, mais elle ne sera pas posée avant la semaine du 19 décembre 2016.
- Les réparations nécessaires pour le dessus de pilier à l'entrée du Château seront effectuées la semaine prochaine.
- Un locataire du château a souhaité que sa salle de bains soit refaite. Des travaux seront ainsi faits la semaine prochaine. **M. Carrara** précise qu'aucuns travaux n'ont été faits en 35 ans.
- **Mme Ramu** note que la commission « Mobilité, Routes et Canalisations » va traiter de la route du Mandement. Elle demande s'il a été envisagé d'installer un feu de signalisation.
 - **M.** Carrara fait remarquer qu'il faut tenir compte du bruit et de la pollution générés par les voitures devant s'arrêter à un feu.
 - **M.** Vasey ajoute que cela peut créer des embouteillages, à l'instar de celui créé par l'installation d'un feu provisoire sur le pont de l'Allondon et qui va, ce soir, jusqu'à la sortie de Russin.

Mme Ramu relève que le trajet pour aller à l'école est peut-être plus dangereux lorsqu'il y a tous les chars sur la route du Mandement au moment des vendanges. Elle s'interrogeait sur la possibilité d'installer des feux provisoires durant cette période.

Mme Jaquier propose de laisser travailler la commission « Mobilité, Routes et Canalisations ».

Mme Hutin se demande si c'est à la commission « Mobilité, Routes et Canalisations » de trouver une solution par rapport à la gestion des chars durant la période des vendanges ou si ce n'est pas à l'exécutif de s'en charger. Il est toutefois vrai que la situation était particulièrement dangereuse cette année.

Mme Zoller indique que la Mairie est déjà allée discuter avec le propriétaire des chars concernés et elle le fera à nouveau après la fin des vendanges pour trouver une solution.

[Arrivée de Mme Rivoire]

M. Pottu signale que des propositions ont déjà été faites, mais celle de l'installation d'un passage piétons a par exemple été refusée. Cela signifie qu'il faut refaire des plans et que ceux-ci soient ensuite acceptés. **M.** Pottu signale qu'une solution provisoire sera également présentée à la commission. En tout cas, il ne faut pas croire que les choses ne bougent pas.

Mme Hutin pense qu'il aurait peut-être fallu envoyer un courrier en réponse à l'APE pour leur dire que le dossier avance.

Mme Zoller signale que les procès-verbaux du Conseil municipal sont disponibles sur le site internet de la commune. La communication sur les dossiers traités par le Conseil municipal passe aussi par ce biais.

4. Approbation du rapport de la commission « Communication » du 13 octobre 2016

Mme Jaquier est prête à répondre aux questions des conseillers municipaux en tant que viceprésidente de la commission.

- M. Monnard signale que le rapport parle de l'année 2106 alors qu'il s'agit de l'année 2016.
- **M.** Carrara fait remarquer que le maire écrit un édito dans chaque édition du journal. Il aimerait bien qu'il y ait davantage de tournus avec des contributions des conseillers municipaux et des adjoints.

Mme Zoller adhère à la proposition. Il est vrai que tout le monde n'a pas la même sensibilité à l'écriture d'un texte. La commission Communication n'a pas encore trouvé son rythme de croisière par rapport au journal et des réflexions sont encore menées sur les relectures à chaque séance. Sur sept personnes dans la commission, il y a souvent trois personnes qui écrivent des articles. Un peu d'aide de la part des conseillers municipaux ne serait donc pas refusée. Cela n'implique pas forcément que chacun écrive un article. Il est également possible de soumettre des propositions d'articles. Quant à ceux qui souhaitent se lancer dans l'écriture d'un article, il est tout à fait possible de leur apporter de l'aide s'ils le souhaitent.

Mme Jaquier profite de l'occasion pour remercier les personnes qui s'occupent du journal et du site internet.

Le rapport de la commission « Communication » du 13 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

5. Délibérations

a) approbation du budget de fonctionnement, des investissements et du taux des centimes additionnels 2017

Délibération

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 4'755'540.- aux charges et de Fr. 4'758'590.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 3'050.- ;

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 711'600,- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 708'550,-, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 0,- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 3'050,-;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 48 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 2'085'400.aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 2'085'400.-;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 711'600.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 1'373'800.-;

vu le rapport de la commission des finances du 4 octobre 2016 ;

sur proposition du Maire;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

à l'unanimité, soit par 13 voix pour

- D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr. 4'755'540.- aux charges et de Fr. 4'758'590.- aux recettes, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 3'050.-.
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 48 centimes.
- 3. D'autoriser M. le Maire à emprunter en 2017 jusqu'à concurrence de Fr. 1'373'800,pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- 4. D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

b) taxe professionnelle communale 2017

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny,

DECIDE

- à l'unanimité, soit par 13 voix pour
- 1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à Fr. 30,-.
- c) ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
- M. Vasey aimerait des précisions sur le montant de Fr. 55'400,- du crédit figurant dans la délibération.
- **M. Duchêne** répond que le montant de la contribution communale est fixé selon un calcul figurant dans la loi (art. 5, al. 1, FIDU).
- **M. Vasey** note que ce fonds est notamment lié au fait que certaines communes construisent moins de logements que d'autres. Il demande comment cet aspect est pris en compte par rapport à Dardagny.
- **M. Duchêne** indique que Dardagny est considérée comme une commune qui n'a pas beaucoup construit. Cela étant, toutes les communes sont au même niveau par rapport à la possibilité de bénéficier de ce fonds.
- M. Vasey demande ce qu'il se passe si une commune venait à refuser cette délibération.

Mme Zoller sait que la délibération équivalente a apparemment été refusée par Pregny-Chambesy, mais ils ne savent pas encore ce que cela va impliquer.

Délibération

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit publique dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de

l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes :

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publiques afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 10 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions

- D'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 55'400.00 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 08.162 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 08.331 dès 2018.
- 4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

d) ouverture d'un crédit d'investissement pour la reconstruction des collecteurs d'eaux pluviales à La Plaine

Mme Jaquier signale que les conseillers municipaux ont reçu l'exposé des motifs relatif à la délibération.

Délibération

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Dardagny du 5.12.2012 :

vu la planification quinquennale communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (ci-après : FIA) du 16.09.2016 et approuvée par ce dernier le 26.09.2016 :

vu la nécessité de reconstruire de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales sur la route de la Plaine, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau :

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil Peretten & Milleret et F.Lachenal, par le Maire, pour l'étude de ce projet d'assainissement dans la zone est, située entre le chemin de l'Ancienne-Forge et la route de la Plaine au no.79 (Ecole de La Plaine) situé en partie sur une zone de développement industriel et artisanal et en zone 4B;

vu le projet de construction élaboré par le bureau d'ingénieur Peretten & Milleret et F.Lachenal, daté du 20.05.2014 et le devis relatif au projet, ainsi que les plans annexés à la présente délibération ;

considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt le plus rapidement possible et en concertation avec la CCTSS afin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier ;

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière ;

vu l'approbation du projet et la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA du 6.10.2016 ;

vu le dépôt d'autorisation de construire en DD 107189/2 en date du 16.03.2015 et la délivrance de celle-ci par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;

vu l'information qui sera faite aux propriétaires riverains ;

vu l'exposé des motifs du 19 octobre 2016, comprenant un plan financier ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

sur proposition de Monsieur le Maire ;

le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 13 voix pour

- 1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de Fr. 580'000,- destiné aux travaux de reconstruction des collecteurs d'eaux pluviales du secteur chemin de l'Ancienne-Forge et la route de La Plaine au n° 79 (école de La Plaine) situé en partie sur une zone de développement industriel/artisanale et en zone 4B;
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3. D'amortir cette dépense de Fr. 580'000,-, moins la déduction du prélèvement de Fr. 6'957,- du compte « taxes d'écoulement » auprès de l'Etat de Genève, soit un montant

total net de Fr. 573'043,-, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 7107.331 de 2017 à 2046.

- 4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 7100.452.
- 5. D'autoriser Monsieur le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.
- e) ouverture d'un crédit d'investissement destiné à financer le capital de dotation du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin

Mme Jaquier constate que l'objet de la délibération fait référence aux communes de Dardagny et La Plaine alors que cela devrait être les communes de Dardagny et Russin.

Mme Dugerdil aimerait savoir si le crédit d'investissement financé par Russin est également de Fr. 60'000.-.

M. Duchêne confirme la remarque de Mme Dugerdil. Les deux communes contribuent à parts égales au capital de dotation.

Délibération

Vu l'ouverture de la nouvelle crèche intercommunale de Dardagny-Russin dans une structure louée :

vu le devis estimatif du plan d'intégration du mobilier dans ladite structure ;

vu la répartition des coûts d'investissements prévus à l'article 4, al. 2, des statuts dudit groupement, qui précise que les communes de Dardagny et Russin participent de manière équivalente à la dotation initiale ;

vu le préavis favorable émis en séance du 9 septembre 2015 par les exécutifs des deux communes ;

vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 4 octobre 2016 conformément à l'article 30, alinéa u, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire;

Le Conseil Municipal

DECIDE

par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

- d'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 60'000,- destiné à financer le capital de dotation du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin ;
- 2) de prendre acte que le versement de ce capital servira à l'acquisition du mobilier intérieur de la crèche par le groupement ;

- 3) de comptabiliser la dépense prévue au point 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Dardagny dans le patrimoine administratif :
- 4) D'amortir le montant de Fr. 60'000,- en 8 annuités de Fr. 7'500,- qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2017, sous la rubrique 5401.331 :
- 5) de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Russin.

6. Point de situation sur les dossiers en cours

- Mme Dugerdil demande s'il y a des nouvelles concernant les TPG.
 - **M. Duchêne** indique que la Mairie a bien reçu un projet de tracé pour la nouvelle ligne, mais elle n'a pas encore fait l'objet d'une décision officielle. Cela dépendra notamment de la votation sur l'augmentation du prix des billets. Le cas échéant, il faudra se battre à nouveau, mais cela sera fait en commun avec les communes de la Champagne. Celles de Russin et Satigny ne se sentent en effet pas tellement concernées.

Mme Dugerdil n'arrive pas à comprendre comment la commune de Satigny peut sortir de ce débat alors qu'elle a aussi des hameaux.

M. Duchêne note que la ligne W est maintenue à Satigny, de même que la ligne X à Dardagny. Par ailleurs, il n'a pas approfondi les discussions, mais Satigny et Russin lui ont clairement dit qu'elles ne voulaient pas de bus supplémentaires.

Mme Zoller ajoute que, si ces horaires sont refusés, rien n'empêche que ces communes soutiennent les démarches que feraient Dardagny et la Champagne.

• Mme Hutin signale que, depuis la dernière séance du Conseil municipal, les démarches entreprises en faveur de Fayed n'ont pas abouti et qu'il a dû quitter la Suisse le 18 octobre 2016. Il faut également savoir qu'aucun accueil n'était organisé en Autriche. Heureusement, grâce à l'aide de Mme Bovy, il a été possible de trouver quelqu'un pour l'accueillir, même s'il a dû passer la première nuit à la gare. Depuis, Fayed a obtenu le document qui lui permet de voyager. Il pourra donc revenir visiter sa famille à Genève. Concernant Nadya, des démarches sont en cours auprès du SEM pour obtenir un permis de séjour. En parallèle, Mme Bovy va demander au SEM une révision de la situation de Fayed. Concernant les enfants, leur scolarisation se passe plutôt bien, même si cela mobilise beaucoup de monde pour les transports. Ces enfants sont assez incroyables, notamment au niveau de leur capacité d'adaptation.

Mme Hutin fait savoir que les paniers du cœur continuent. Les personnes intéressées peuvent volontiers y participer.

M. Wyss pensait que, dans de tels cas, il était primordial que les familles restent ensemble.

Mme Hutin explique que Nadya pourrait faire une demande de regroupement familial et partir en Autriche. Pour l'heure, ce n'est toutefois pas envisageable pour elle puisqu'elle a presque toute sa famille en Suisse.

- M. Vuissoz signale que l'état du parking devant le Tea-Room devient catastrophique.
 - **M.** Carrara signale que les cantonniers ont déjà remis à plat les marches. Par ailleurs, il va relancer Canopée à qui une proposition a été demandée pour résoudre le problème.

- M. Carrara demande à M. Vuissoz s'il a trouvé une solution pour l'odeur dans le local du GIAP.
 - M. Vuissoz continue de chercher une solution efficace, mais l'odeur a l'air d'avoir déjà bien diminué

Mme Zoller est passée là-bas vendredi avec la directrice du jardin d'enfants pour voir s'il était possible d'y recevoir les parents. Elle peut confirmer que le problème n'est clairement pas encore résolu.

7. Propositions individuelles

- M. Pottu annonce que la commission des routes est convoquée le mercredi 23 novembre à 19h30.
- Mme Dugerdil note qu'il a été question dans la presse d'une diminution des heures d'ouverture de la douane de Soral. Elle se demande s'il serait possible de faire de même à Dardagny.
 - **M. Duchêne** signale que 8'000 voitures traversent chaque jour Soral par rapport aux 2'000 à 2'200 voitures à Dardagny. Par ailleurs, il faut voir que la création d'une route de contournement est envisagée à Soral, ce qui ne serait pas possible à Dardagny.
 - **M. Vuissoz** ajoute que seuls des passages de frontière situés sur des routes communales peuvent être fermés durant la nuit. Cela ne serait donc pas possible à Dardagny.
- **M. Vasey** signale que la commission « Aménagements, Bâtiments et Emplacements » se réunira le 29 novembre 2016 au carnotzet du Château.
- Mme Leuppi-Collet indique qu'une partie d'un passage à piétons est cachée par des bacs à fleurs situés devant le tea-room de Dardagny.

Mme Ramu confirme que cela cache les enfants que l'on ne voit arriver qu'à la dernière seconde.

- M. Carrara va faire en sorte de trouver une solution.
- M. Monnard a vu que l'ancien parking à côté des nouveaux bâtiments et de l'EMS à La Plaine, était recouvert de plusieurs centimètres d'eau à cause de la pluie. Il demande qui est censé s'en occuper.
 - **M. Duchêne** répond que ce terrain appartient à la commune. Par contre, on peut se demande si on a vraiment besoin que tout le monde aille se garer à cet endroit.
 - M. Monnard note que cet endroit sert aussi de passage.
 - **M. Duchêne** indique que la Mairie doit demander à la DGNP de déboucher une grille qu'ils ont bouchée avec du sable.
- **Mme Pythoud** se demande pourquoi le jour de la semaine où se tient la séance du Conseil municipal varie pour chaque séance.

Mme Dugerdil pense qu'il faudrait réfléchir à la possibilité de fixer les séances pour la fin de l'année 2017, soit tous les lundis, soit tous les mardis.

Mme Zoller fait savoir que le choix a été fait d'alterner les jours afin de ne pas pénaliser tout le temps les mêmes personnes. Cela étant, il est vrai que certaines communes décident que les séances du Conseil municipal se tiennent un jour précis de la semaine et que celui-ci ne varie

alors plus, sauf exceptions. Dans tous les cas, les dates du Conseil municipal de Dardagny sont annoncées suffisamment tôt pour que tout le monde puisse s'organiser.

Mme Jaquier lève la séance à 19h55

La présidente	Une conseillère municipale	Le secrétaire
Marie-Pierre Jaquier	Laure Bovy	Roger Wyss